

CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2021 à 20h45

Présents : Pascal MICHAUX, Claude THIVANT, Ghislaine BRAGEOT, Julien BUVAT, Corinne CHAZEIX, Catherine FABRE, François GENIN, Joëlle NEYRIAL, Nathalie RAOUL, Marc-Antoine SABATIER, Patrick BARANGER.

Patrick BARANGER est nommé secrétaire de séance

Murielle GAYDIER participe à la réunion en sa qualité de Secrétaire de Mairie.

Ordre du jour :

- ✓ Délibération adoption des restes à réaliser 2020
- ✓ Délibération vente jardin communal
- ✓ Délibération travaux ONF 2021
- ✓ Demandes acquisition terrain communal
- ✓ Questions diverses

➤ **Restes financiers à réaliser sur l'année 2020**

Le Maire informe le Conseil que certains mouvements financiers prévus sur l'année 2020 sont à reporter sur l'année 2021 :

Budget	Numéro de compte	Type de mouvement	Montant (€)	
Principal	165	dépense	100	Caution à rembourser à Mme BAEZ
Principal	2128	dépense	2 950	Prestation architecte pour les travaux appartements mairie
Service des Eaux	131	recette	9 108	Subvention Agence de l'Eau pour la station d'épuration

La proposition de reports ci-dessus est validée à l'unanimité.

➤ **Vente du jardin communal**

Suite au Conseil Municipal du 26/11/20, la parcelle cadastrée AD132 a été mise en vente avec un appel à proposition lancé en début d'année.

3 offres ont été reçues :

- Mr PERIERE François
- Mr & Mme BALLET
- Mme Muriel VERNADAT

La vente de la parcelle à Mme VERNADAT est validée à la majorité pour un montant de 3 200 €, étant entendu que les frais inhérents à cette vente sont à la charge de l'acquéreur.

Pour : 8 / Contre : 0 / Abstention : 2 – Le Maire n'a pas pris part au vote

➤ **Proposition de l'ONF pour des travaux forestiers 2021**

P. MICHAUX a reçu de l'ONF la proposition suivante pour des travaux forestiers à réaliser cette année :

Numéro	Lieu	Nature des travaux	Montant (€)
1	Rouchaube	Remise en état des chemins	1 280
2	Soussat	Entretien cynégétiques divers	820
3	Soussat	Travaux sylvicoles d'entretien	4 920
4	Moleides	Dégagement de plantation	220
5	Orcival	Travaux préparatoires	3 050

Le Maire propose de ne retenir que les propositions 1, 2 et 4.

La proposition du Maire est validée à l'unanimité

➤ **Demande d'acquisition d'un terrain communal**

P.MICHAUX informe le Conseil de la réception d'une demande émanant de Mme Elisabeth BEAUDONNAT pour l'acquisition de la parcelle cadastrée AD196 (19m2) et de 2 petites parcelles non référencées (elles font partie du domaine public) jouxtant les parcelles AD194 et 195 dont elle est propriétaire.

Un plan est distribué en séance aux participants

Un accord de principe est validé à la majorité (Pour : 10 / Contre : 0 / Abstention : 1).

Il est cependant demandé de ne pas donner d'accord définitif avant la dépose d'un permis et un début d'exécution des travaux de réhabilitation de la maison.

➤ **TIPI (Titres Payables Par Internet) et Prélèvement à l'échéance**

Pour faciliter et moderniser les paiements dûs à la commune (loyers, eau ...) la DGFIP (=Trésor Public) propose de mettre en place (projet TIPI) :

- le prélèvement à échéance, sans frais
- le virement par internet, moyennant un commissionnement à la charge de la commune de 0,03€ par opération + 0,20% du montant de la transaction pour un montant maxi de 20€ et de 0,05€ par opération + 0,25% du montant de la transaction au-delà de 20€.

La proposition est validée à l'unanimité.

➤ **Questions diverses**

- Les travaux de réfection partielle du réseau électrique du bourg par ENEDIS vont reprendre le 15/03
- Le Maire fait état au Conseil du résultat des consultations des artisans pour les travaux d'aménagement des appartements du bâtiment de la mairie :

Lot	Entreprise consultée
Plâtrerie-peinture	COULON
	CHAZEIX
Menuiserie	COLON
	DE SOUSA
Plomberie	VILLENEUVE
	BOUYSSOU

Les entreprises retenues sont : COULON pour un montant de 63 620,76€ ; COLON 13 747€ et VILLENEUVE 31 193,80€. Le lot électricité est en attente de décision, un 3^{ème} devis étant attendu. Quoi qu'il en soit, un accord définitif ne pourra être donné qu'après l'obtention des subventions demandées (à la Région et à l'Etat – voir le Conseil du 05/01).

- Le Maire fait part de la réception d'un courrier de Mme Sylvie OLLIER, suite à la détérioration de la façade de son ancien salon de coiffure par une voiture en stationnement dont le frein n'était pas serré. Elle demande à la commune de remettre une protection devant sa maison, rôle qui était assuré par un bac à fleurs en ciment jusqu'en 2016, année où il a été enlevé pour satisfaire la demande d'uniformisation des Villages Fleuris.
Le Conseil note que la commune n'est pas responsable de l'incident et que le précédent évènement de même nature remonte à l'année 2005 : le courrier de son assureur GAN faisant la même demande ne lui semble donc pas fondé. Néanmoins il propose de regarder si une solution simple et peu onéreuse est possible, la solution de supprimer le stationnement autour de la fontaine étant pour le moment écartée.
- Le Maire, constatant que le véhicule Kangoo acheté à Mr CHAZEIX (cf le Conseil du 07/04/20) n'est pas utilisé, propose de le revendre. La proposition est validée.

Plus aucune question n'étant abordée, la séance est levée à 22h45